

—Les rebelles paraissent avoir remporté de grands succès à Cuba. Ils ont envahi les provinces de la Havane et de Pinar del Rio. Une dépêche en date du 4 janvier annonce que la loi martiale a été proclamée dans les provinces envahies.

—La session du parlement du Japon a été ouverte le 28 décembre. L'empereur dans le discours du trône annonce avec joie la fin de la guerre avec la Chine. Il déclare que l'ordre est rétabli à Formose et que les relations du Japon avec les pouvoirs étrangers sont plus cordiales qu'antérieurement. Il fait aussi mention des progrès accomplis et de ceux qu'ils faut faire encore pour atteindre un état de civilisation avancée.

—Le 27 décembre une représentation était donnée dans un théâtre de Baltimore. Il y avait 2500 auditeurs, presque tous juifs. Un léger accident étant arrivé les cris *au feu* se firent entendre et, dans la panique qui suivit, vingt cinq personnes ont été écrasées à mort et un grand nombre d'autres ont été blessées.

—La convention du territoire de l'Utah ayant aboli la polygamie et ayant rempli toutes les conditions imposées par la constitution, le président Cleveland a lancé une proclamation pour l'admettre comme état de l'Union américaine. Cette proclamation porte la date du 4 janvier.

—Monseigneur Fabre vient d'ériger canoniquement une nouvelle paroisse dans la banlieue de Montréal. Elle porte le nom de Saint-Edouard de Montréal.

—La législature de la Nouvelle-Ecosse est entrée en session hier.

\*.\*

\*. \* **Coptes.**—Dernièrement N. S. P. le pape a rétabli en Egypte la hiérarchie catholique. Il a établi un patriarcat du rite copte à Alexandrie avec deux sièges suffragants, l'un à Hermopolis et l'autre à Thèbes. Ce patriarcat comprend toute la division politique du Kédivat d'Egypte. Le diocèse d'Alexandrie, siège du patriarcat, comprendra le Caire et la Basse-Egypte, le diocèse d'Hermopolis comprendra la moyenne Egypte et celui de Thèbes comprendra la haute Egypte. Mgr Cyrille, évêque du rite copte, a été nommé vicaire apostolique avec juridiction sur tous les catholiques du rite copte. Cette juridiction doit durer jusqu'à la nomination du patriarche.

Les coptes dissidents reviennent en grand nombre à l'église catholique. L'établissement de la hiérarchie va faciliter considérablement ce retour à l'unité